

Étude pour la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de l'agglomération de Mulhouse située en territoire de vigilance

• CeA

La Collectivité européenne d'Alsace a accordé à m2A une subvention qui concourt à l'évaluation de l'impact de la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions – mobilité sur le territoire de l'Agglomération mulhousienne.

Le plan de financement se répartit de la manière suivante :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Travaux d'études	143 458,00 €	Aides publiques :		
		Collectivité européenne d'Alsace (notifiée)	25 004,73 €	17,43%
		EPCI (en cours) :	3 600,00 €	2,51%
		- Communauté de communes de Rouffach Vignobles et Chateaux	400,00 €	0,28%
		- Communauté de communes du Sundgau	400,00 €	0,28%
		- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA)	400,00 €	0,28%
		- Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg	400,00 €	0,28%
		- Communauté de communes du Val d'Argent	400,00 €	0,28%
		- Communauté de communes Alsace Rhin Brisach	400,00 €	0,28%
		- Communauté de communes de Thann Cernay	400,00 €	0,28%
		- Communauté de communes de la Vallée de Munster	400,00 €	0,28%
		- Agglomération de Saint Louis	400,00 €	0,28%
		Sous-total Aides publiques	28 604,73 €	19,94%
		Auto-financement :		
		- Fonds propres	114 853,27 €	80,06%
		Sous-total Auto-financement	114 853,27 €	80,06%
TOTAL	143 458,00 €	TOTAL	143 458,00 €	100,00%

